

Direction des services administratifs, du secrétariat général
et des communications

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 3 juin 2022

**Objet : Demande en vertu de l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**

La présente fait suite à votre demande d'accès envoyée à l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (« **INESSS** ») en date du 17 mai 2022 par laquelle vous souhaitez obtenir communication des documents suivants (la « **Demande** ») :

« I would like to make the following Request for information: a copy of all correspondence including faxes emails (incoming, outgoing, cc, bcc, etc) of Dr. Luc Boileau between December 1, 2021 and January 31, 2022.

I would also like to obtain a copy of any document relating to Dr. Boileau's departure from INESSS and/or appointment to the Ministry of Health. »

La présente est pour vous informer que, conformément à l'article 47 al. 1 par. 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, l'INESSS va déposer à la Commission d'accès à l'information (la « **CAI** ») une demande en vertu de l'article 137.1 de la loi.

L'INESSS vous fera parvenir une copie de la demande déposée auprès de la CAI.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

La directrice des services administratifs, du secrétariat général
et des communications,

Dominique Derome, ADM.A, ASC, FCPA, FCMA

p. j.